

## Chapitre 39

### Matières plastiques et ouvrages en ces matières

#### **Granulés blancs**

constitués par 80 % de polyéthylène linéaire à basse densité et 20 % de silice naturelle, d'une densité de 0,92. Le produit est obtenu par extrusion, après le mélange et la fusion de ces deux matières premières. Les matériaux extrudés sont refroidis et découpés en granulés. Il est présenté en sacs de 25 kg.

Le produit est utilisé en tant qu'additif pour la fabrication d'articles en matières plastiques, afin de réduire la surface de contact entre deux films de polyéthylène, et sert principalement à la fabrication de sacs de supermarchés.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.11.2016.3

**3901.4000**

#### **Granulés jaune clair**

constitués principalement par un copolymère d'éthylène et d'alcool vinylique (environ 40 % en poids) et par de l'amidon prégélatinisé en tant que charge (environ 45 % en poids). Dans le copolymère, le motif comonomère d'alcool vinylique (74 % en poids) prédomine sur le motif comonomère d'éthylène (26 % en poids). Ce produit est utilisé pour fabriquer des feuilles minces, des plaques ou des articles moulés biodégradables. 304.23.1996.2

**3905.9100**

#### **Dispersion aqueuse d'un copolymère d'ester acrylique et d'amide acrylique**

modifié par le formaldéhyde, stabilisée par addition d'une petite quantité de sulfonate. 615.133.1995.2

**3906.9000**

#### **Polydextrose**

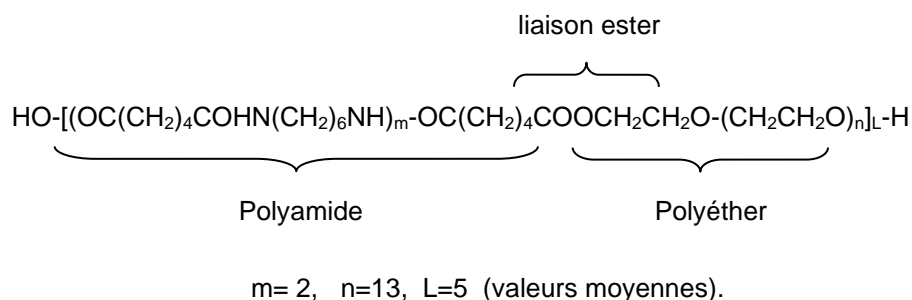
pour utilisation dans l'industrie des denrées alimentaires; poudre fine, blanche, constituée de polydextrose, sans aucun autre additif. 931.12.14.2020.3

**3907.1000**

**Polycondensat d'un polyamide et d'un polyéther**

copolymère en bloc obtenu par polymérisation d'un polyamide possédant des groupements terminaux carboxyliques (Polyamide-6, 6 polymérisé avec un excès d'acide adipique) et d'un polyéther dont les groupements terminaux sont des hydroxyles (poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycol)), dans lequel le poids des motifs monomères obtenus à partir d'oxyde d'éthylène est supérieur à celui des motifs monomères obtenus à partir d'hexaméthylènediamine et d'acide adipique pris ensemble.

Le polymère en question présente la structure ci-après:



Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 615.37.1995.2

3907.2900

**Polyol de copolymère de polyéther**

présenté sous la forme d'un liquide transparent et incolore, constitué de motifs monomères d'oxypropylène et d'oxyéthylène dans un rapport d'environ trois pour un, et ayant un poids moléculaire moyen d'environ 2000. Ce produit est utilisé comme produit intermédiaire dans la fabrication du polyuréthane.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.25.1997.2

3907.2900

**Particules de friction**

consistant en polymères d'extrait liquide de noix de cajou (LNC) obtenues par un procédé de fabrication mettant en oeuvre deux types différents de réactions, à savoir une polymérisation d'addition (de nature oléfinique) et une réticulation (de nature phénolique) à l'aide de produits chimiques tels que la paraformaldéhyde ou l'hexaméthylènetétramine, capables de former des ponts de méthylène; la présence d'une longue chaîne aliphatique réticulée confère à ces polymères des propriétés physiques uniques qui diffèrent de celles des résines phénoliques; utilisées principalement dans la fabrication des garnitures de frein ou d'embrayage. 615.26.1990.2

3911.9000

**Polymères**

de l'extrait liquide de noix de cajou (LNC), produits visqueux obtenus par polymérisation de la seule chaîne oléfinique non saturée de LNC en présence d'un catalyseur acide et de chaleur; le processus de fabrication ne fait pas intervenir le groupe phénol contenu dans la structure des composants du LNC; utilisés comme partie d'un liant pour la fabrication de produits de friction destinés aux garnitures de frein et d'embrayage. 615.27.1990.2

3911.9000

**Produit cellulosique**

se présentant sous la forme d'une poudre blanche à structure microcristalline, obtenu par hydrolyse acide de cellulose alpha entraînant la désagrégation des fibres, utilisé comme excipient dans l'industrie pharmaceutique et dans la fabrication de préparations diététiques pauvres en calories, comme absorbant dans la chromatographie sur colonne et sur plaques, etc. 615.134.1995.2

3912.9000

**Polysaccharide**

sous forme de gomme (gomme xanthane), obtenu par fermentation de glucose, de sucrose, de lactose ou d'amidon sous l'effet d'une bactérie dénommée *Xanthomonas campestris*.

Après une période de fermentation, le polysaccharide est précipité à partir d'un milieu de croissance auquel on ajoute de l'alcool isopropylique. Ensuite, il est séché et réduit en une poudre fine et ajouté à un milieu liquide pour constituer la gomme.

Il est utilisé comme additif alimentaire ou modificateur rhéologique, tels que, par exemple, un agent épaississant alimentaire ou un agent stabilisant.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.19.2014.2

3913.9000

**Profilés tubulaires**

en poly(chlorure de vinyle), comportant notamment une feuillure et une lamelle d'étanchéité, renforcés à l'intérieur par une armature formée d'un tube en acier (des types utilisés comme joints d'isolation, pour châssis de fenêtres, portes, cloisons, etc.). 615.135.1995.2

3916.2000

**Bobine de recharge de monofilament ABS (Acrylonitrile-butadiène-styrène)**

pour machines pour la fabrication additive (imprimantes 3D). La bobine de recharge de monofilament est composée de deux éléments distincts, à savoir une bobine de monofilament thermoplastique remplie et une puce, et est présentée avec un sachet déshydrateur pour absorber l'humidité et une notice d'emploi.

La recharge contient 600 g de monofilament. Le monofilament a un diamètre de 1,75 mm et existe en de nombreux coloris. Elle se présente dans une boîte en carton.

Elle est conçue pour la cartouche à monofilament compatible avec certaines imprimantes 3D.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1, 3 b) et 6. 710108.13.2017.3

3916.9000

### Enveloppes comestibles pour saucisses, à base de collagène

Enveloppes tubulaires souples, obtenues par extrusion de collagène de peaux de porcs, de bovins ou d'autres animaux à travers une fente de forme géométrique fermée (arrondie, ovale ou annulaire), durcies par des procédés chimiques ou physiques.

Le produit se présente sous la forme de tubes annelés de différentes longueurs.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 8 du Chapitre 39) et 6. 710108.8.2021.3

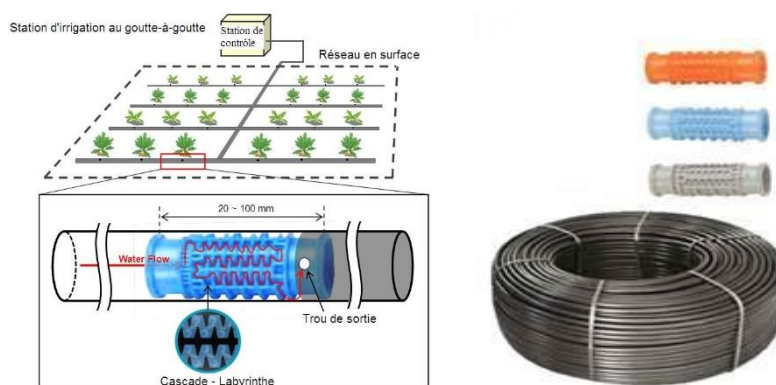


3917.1000

### Tube perforé en matières plastiques

(en polyéthylène), ayant une section transversale intérieure ronde, présentant des trous pratiqués à intervalles spécifiques et muni de goutteurs intégrés en matières plastiques. Les goutteurs présentent une structure spécialement conçue pour équilibrer la pression. Le tube est spécifiquement conçu et adapté pour être utilisé en tant que réseau de surface dans des stations d'irrigation au goutte-à-goutte.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.22.2015.3



3917.2100

### Revêtement de sol pour terrasses

Matériau composite bois-plastique (aussi appelé WPC [wood polymer composite]), constitué pour l'essentiel de fibres de bois (teneur en poids 52 %) et de polypropylène (teneur en poids 30 %), plus des additifs (teneur en poids 18 %), fabriqué par un procédé de façonnage thermoplastique (extrusion, injection, pressage, etc.); en planches rectangulaires (longueur 3000 ou 3850 mm, largeur 145 mm, épaisseur 22 ou 30 mm), rainées latéralement, avec cavités continues, profilées sur une face. 3139.14.2013.2

3918.9000

### Bandes autoadhésives

(105 cm x 27 mm x 1,8 mm), en matière plastique alvéolaire, combinée avec du feutre unicolore de fibres textiles synthétiques appliqué sur une face de la bande et qui ne sert que de support. Ces bandes sont biseautées, découpées en pointe aux extrémités et pourvues, du côté textile, d'un film adhésif (1 cm de large) recouvert d'un papier protecteur. Elles sont destinées à recouvrir les manches de raquettes de tennis mais conviennent aussi pour améliorer la tenue des manches d'outils, des guidons de bicyclette, etc. 304.26.1997.2

3919.1000

**Feuilles**

réfléchissantes autoadhésives, composées d'une pellicule de matières plastiques comportant, soit dans la masse, soit disposés en surface, des grains sphériques en verre (microsphères) et recouvertes, sur une face, d'un adhésif protégé par une bande en papier destinée à être enlevée au moment de l'emploi, utilisées pour la fabrication de plaques ou de panneaux de signalisation, pour la confection de panneaux publicitaires, de motifs décoratifs, etc. 615.136.1995.2

3919.1000/  
9000**"Marbre artificiel"**

en plaques rectangulaires (d'une épaisseur de 1,27 ou 1,91 cm, d'une largeur de 63,5 ou 76,2 cm et d'une longueur de 307,3 ou 368,3 cm), constitué principalement par du poly(méthacrylate de méthyle) (33% en poids) et de l'hydroxyde d'aluminium (66% en poids). 615.137.1995.2

3920.5100

**Plaques**

de caséine durcies, de forme rectangulaire, à bords légèrement biseautés dans le seul but d'en faciliter le démoulage, obtenues par moulage à la presse et ayant manifestement le caractère de demi-produits destinés à être transformés en d'autres produits (par exemple en ébauches de boutons pour découpage ou à l'emporte-pièce). 615.138.1995.2

3920.9900

**Tapis antidérapant**

pour coffre de voiture, empêche les bagages de glisser pendant le trajet et protège le revêtement du coffre, etc.; constitué de fibres ou de fils de polyester (support) entièrement recouverts de chlorure de polyvinyle sur les deux faces, coupé de forme rectangulaire (120 x 100 cm), en emballage de vente au détail. 3139.86.2013.3



3921.1200

**Feuilles**

consistant en papiers fortement imprégnés de résine mélaminique, devenues cassantes au pliage et ayant perdu le caractère essentiel du papier, utilisées dans la fabrication de produits stratifiés. 615.139.1995.2

3921.9000

**Feuilles trilaminées**

composées de deux couches extérieures en matières plastiques et d'une couche fine médiane de feuille d'aluminium. Chacune des couches est fixée à la couche adjacente par collage. Les matières plastiques sont non alvéolaires.

Les feuilles, présentées en rouleaux, sont utilisées pour la fabrication de récipients flexibles (sachets) destinés à contenir des produits alimentaires, notamment des assaisonnements.

Sur l'une des couches en matières plastiques sont imprimés des images et des renseignements sur les produits alimentaires, et l'autre couche en matières plastiques, qui est en contact avec la nourriture, est transparente.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.55.2018.3

3921.9000

**Produit stratifié en textile et en matières plastiques**

constitué de deux films de polyéthylène transparent qui constituent les deux faces extérieures du produit stratifié et d'une couche intérieure ou âme en tissu.

La couche intérieure en tissu consiste en quatre épaisseurs de bandes de fibres de polyéthylène de poids moléculaire ultra-élevé (UHMW-PE) pliées en angles droits.

Le produit est présenté en rouleau et est utilisé pour la confection de gilets pare-balles.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 h) de la Section XI) et 6. 710108.11.2017.3

3921.9000

**Courroies**

de transmission ou transporteuses, constituées par une bande (formée d'une ou de plusieurs feuilles superposées et collées ensemble) de matières plastiques revêtues, sur l'une ou sur les deux faces, d'une bande de cuir chromé n'ayant d'autre objet que de faciliter l'adhérence. 539.293.1987.2

3921.9000,  
3926.9000**Boîte à cosmétiques en matières plastiques jetable**

fabriquée par moulage par injection et destinée à servir de contenant pour cosmétiques liquides de couleur constitués par un mélange d'huile et de poudre. Contenant extérieur: résine d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS). Contenant intérieur: polypropylène (PP). Un miroir est fixé à la partie interne du couvercle du contenant extérieur.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.11.2018.3



3923.1000

**Boîtes pliantes**

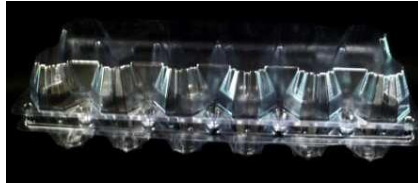
en matière plastique transparente, du genre carton ondulé, entaillées et estampées. 3139.16.2008.2

3923.1000

**Boîte pour oeufs de poules**

en matières plastiques. Elle est fermée sur l'un des côtés et ouverte sur les trois autres.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.59.2014.2



3923.1000

**Contenant**

en matières plastiques, utilisé pour la présentation, le conditionnement ou le transport de nourriture. Il est fermé sur l'un des côtés et ouvert sur les autres. Ce type de contenant peut se présenter sous différentes formes.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.58.2014.2



3923.1000

**Contenant de présentation**

constitué d'un plateau et d'un couvercle en matières plastiques, utilisé pour la présentation, le conditionnement ou le transport de nourriture. Ce type de contenant peut se présenter sous différentes formes.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.57.2014.2



3923.1000

**Sac d'emballage**

constitué d'une feuille de matière plastique teinte en blanc dans la masse, confectionné par soudage, d'env. 88 cm de hauteur, renforcée extérieurement par une manchette collée en carton ondulé d'env. 56 cm de hauteur, plié pour faciliter le transport. 3147.47.2002.2



3923.2100/  
2900

**Sacs**

fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques plates, minces, qui

- en règle générale, sont remis gratuitement ou au prix de revient dans les magasins,
- en règle générale, sont pourvus de motif publicitaire pour une entreprise ou un produit,
- sont même pourvus d'œuillets en autres matières que le plastique et/ou sont pourvus de ficelles, bandes, etc. 541.14.1988.2

3923.2100/  
2900

**Flacons**

pour fard à cils, en matière plastique moulée, avec couvercles emballés séparément et importés en nombre correspondant, dans lesquels est emboîtée une brosse à cils du type torsadé, pour l'application de mascara. 595.12.1991.2

3923.3000

**Cassettes sans bande magnétique**

pour magnétophones et pour magnétoscopes, sous forme de boîtes en matière plastique dans lesquelles se trouvent deux bobines en matière plastique placées côte à côte. La boîte et les bobines forment un seul corps dans lequel les bobines sont fonctionnelles; l'enroulement et le déroulement de la bande à enregistrer sont entièrement effectués par le mécanisme de l'enregistreur et les bobines, la boîte ayant uniquement un rôle de contenant.

Application de la note 1c) de la section XVI. 615.56.1995.2

3923.4000

**Fermeture à pression**

constituée de 2 bandes profilées en matière plastique s'emboîtant par pression, à la pièce. 595.24.1991.2

3923.5000



**Conteneur**

pour le transport de produits "de porte à porte", c'est-à-dire sans reconditionnement entre le lieu d'expédition et le lieu de destination, de construction robuste, réutilisable, avec roulettes fixées de manière permanente; constitué pour l'essentiel d'un conteneur en forme d'armoire muni d'une porte et d'un fond avec quatre roulettes; sans dispositif thermique, même avec revêtement calorifuge ou dispositifs permettant de loger des éléments réfrigérants.

*Voir aussi la décision "Conteneur", n° 8609.0000.*

311.22.47.2019.7

3923.9000

**Plateau**

en matières plastiques doté de compartiments qui permettent de maintenir fermement les produits. Il est dépourvu de couvercle et est utilisé pour le conditionnement, par exemple, de disques durs ou de composants électroniques.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.60.2014.2



3923.9000

**Plateau**

en matières plastiques, sans couvercle, utilisé pour le conditionnement de nourriture.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.61.2014.2



3923.9000

**Récipients tubulaires munis de capsules de fermeture**

en matières plastiques, pouvant présenter des longueurs, diamètres, couleurs ou capacités variables, dont l'une des extrémités est filetée pour accueillir une capsule de fermeture à vis et dont l'autre extrémité est également ouverte mais destinée à être scellée au moyen d'un procédé thermique de fermeture par serrage, une fois les récipients remplis des produits auxquels ils sont destinés. Ces récipients sont habituellement utilisés pour conditionner des préparations cosmétiques en vue de leur vente au détail. Ils comportent sur leur surface extérieure des renseignements imprimés concernant les produits qui seront placés dans les conteneurs tels que les noms, les ingrédients, les propriétés, les licences, etc.  
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.76.2009.2



3923.9000

**Rehausse de palette (cadre pliable M)**

moulée en polyéthylène haute densité, renforcée de 10 bâtonnets en contreplaqué (environ 3 x 3 x 70 cm); dimensions 120 x 80 x 80 cm à l'état monté et 115 x 80 x 13 cm à l'état plié; poids environ 19 kg. 3139.44.2014.3



3923.9000

**Plateau**

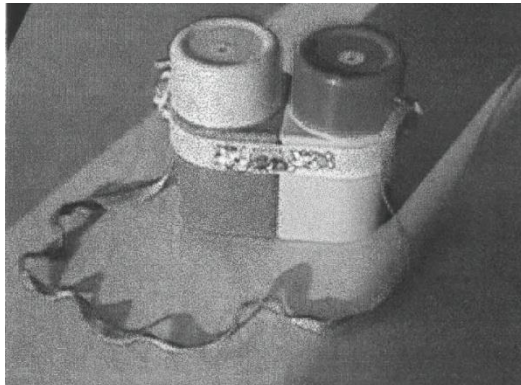
pour le service de la table ou de la cuisine; constitué de feuilles de papier kraft imprégnées de mélamine pressées à chaud, couches de finition recouvertes de papier blanchi, dessus imprimé d'un motif hivernal en plusieurs couleurs, avec sur chaque face une feuille de matière plastique (mélamine), dimensions 28 x 20 cm, d'un poids de 100 g. 3147.17.2014.3



3924.1000

**Article en matières plastiques**

constitué de deux bouteilles munies d'un bouchon à vis, de gobelets à visser sur le dessus des bouteilles, de tubes ou pailles souples et d'un anneau, destiné à maintenir les deux bouteilles ensemble, et muni d'une bandoulière. Cet article est destiné à être utilisé pour emporter des boissons. 304.17.2000.2



3924.9000

**Bidons en matières plastiques**

conçus pour être insérés dans un porte-bidon sur des bicyclettes. Ils sont munis d'un bouchon à vis, ont généralement une base de forme ronde et une contenance comprise entre 600 et 750 ml. Ils peuvent être à double couche avec un matériau d'isolation en feuille de type couverture dans la cavité d'air qui peut maintenir la température du contenu pendant un certain temps. Certains sont de forme concave afin de les rendre plus ergonomiques.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi les décisions "Gourde en matières plastiques" et "Récipient en matières plastiques", n° 3924.9000.*

304.26.2013.2



3924.9000

**Cintres en matières plastiques**

du type utilisé dans les commerces de vente au détail pour exposer des articles tels que chaussettes, socquettes, culottes, slips, soutiens-gorge et d'autres articles qui ne sont pas, d'ordinaire, des articles qui sont rangés suspendus dans les ménages.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.4.2021.6



3924.9000

**Cintres en matières plastiques**

utilisés pour suspendre des vêtements dans les ménages ainsi que dans des environnements commerciaux.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.4.2021.3



3924.9000

**Collecteur (poubelle)**

entièrement en matières plastiques, sous forme de seau d'une capacité de 6,5 litres. Il est muni d'un couvercle avec une ouverture garnie de lames, à travers laquelle on jette les déchets, et d'une anse.

Cet article est destiné à la collecte des déchets hospitaliers piquants, pointus ou tranchants (aiguilles, bistouris, etc.).

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.63.2015.3

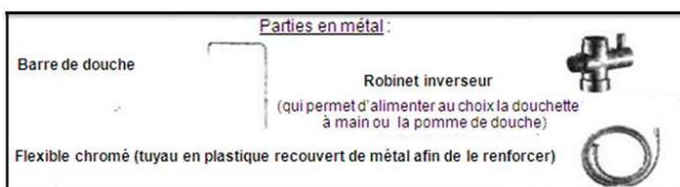


3924.9000

**Ensemble de douche**

(barre, douchette à main, pomme de douche, porte-savon de forme arrondie, rondelle avec filtre, flexible chromé, robinet inverseur et toutes les parties nécessaires au fonctionnement de la douche) conditionnées ensemble pour la vente au détail. Certaines de ces parties sont en matières plastiques, d'autres en métal. La pomme de douche en matières plastiques confère à l'ensemble son caractère essentiel.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1, 3 b) et 6. 710108.19.2017.3



3924.9000

**Gourde en matières plastiques**

ayant une chambre double, munie de bouchons à vis, de tubes ou de pailles souples et spécialement conçue pour être utilisée sur une bicyclette. La chambre principale est d'une contenance de 1100 ml. La chambre plus petite, d'une contenance de 470 ml, est amovible pour le nettoyage ou la congélation.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi les décisions "Bidons en matières plastiques" et "Récipient en matières plastiques", n° 3924.9000.*

304.27.2013.2



**3924.9000**

**Nappe**

en feuille de matière plastique, confectionnée, même pourvue d'une fine couche de ouate sur le dessous.

*Voir aussi la décision "Nappe", n° 6302.5300.*

539.290.1992.2

**3924.9000**

**Poubelles mobiles en matières plastiques**

pour le stockage temporaire de détritrus, d'ordures et de déchets. Les poubelles sont fabriquées en polyéthylène haute densité (HDPE), munies d'un couvercle, d'une poignée, de deux roues montées sur un essieu métallique et ont une contenance de 120 ou 240 litres. Elles sont conçues pour le stockage des déchets à l'extérieur jusqu'au ramassage pour transport vers des stations pour l'élimination ou le recyclage des déchets.

*Voir aussi la décision "Poubelles mobiles en acier galvanisé", n° 7323.9900.*

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.56.2018.3



3924.9000

**Récipient en matières plastiques**

en forme de prisme triangulaire, d'une contenance de 1200 ml, muni d'un bouchon à vis, d'un tube ou d'une paille souples pour boire et spécialement conçu pour être utilisé sur une bicyclette. Une trousse de montage (non présentée) est nécessaire pour fixer le récipient sur une bicyclette.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi les décisions "Bidons en matières plastiques" et "Gourde en matières plastiques", n° 3924.9000.*

304.28.2013.2



3924.9000

**Set de table**

(article d'économie domestique) en feuille de matière plastique, découpé de forme autre que carrée ou rectangulaire, même imprimé ou autrement travaillé en surface. 3139.104.2011.3



3924.9000

**Tendeur pour bottes (embauchoir)**

constitué de deux cales légères et oblongues en matière plastique (polypropylène), reliées entre elles de sorte à créer une tension souple, en diverses couleurs, avec dispositif de suspension permettant simultanément de ranger les bottes. 3139.25.2014.3



3924.9000

**Eléments de fixation**

destinés à maintenir les plaques d'isolation utilisées dans le bâtiment, constitués d'un disque perforé en polyéthylène blanchâtre et translucide, et d'un tampon pourvu d'une pointe en acier zingué, à fixer à l'aide d'un chasse-goujon. 573.6.1995.2

3925.9000



**Tapis de souris**

pour le maniement des souris d'ordinateur, en acétate d'éthylène et polyéthylène renforcé, avec impression polychrome, de forme rectangulaire à angles arrondis, dimensions 22 x 18 x 0,3 cm. 3139.68.2014.3



3926.1000

**Foulard cravate**

constitué de petites "pierres" en verre acrylique (prédominantes en poids) serties dans des montures noires en matière plastique, lesquelles sont fixées ensemble par des fils en polyacrylique noirs parallélisés, longueur environ 130 cm, largeur environ 3 cm. 3139.42.2014.3



3926.2000

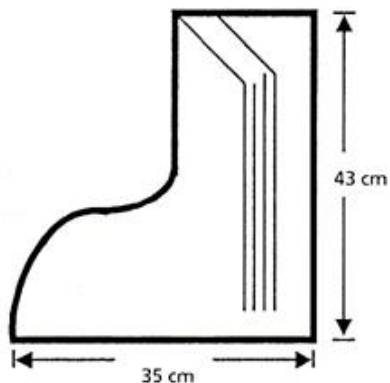
**Gants**

à cinq doigts, présentant une face extérieure entièrement en polyvinyle expansé sur une étoffe de bonneterie teinte en noir (simple support), doublé à l'aide d'étoffe de bonneterie lâche et de matière plastique alvéolaire (rembourrage), avec fermeture éclair et manchette munie d'un élastique. 561.177.1992.2

3926.2000

**Housse de protection**

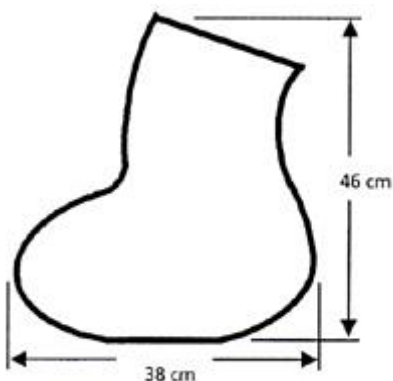
obtenue à partir d'une seule feuille en matière plastique, colorée et imprimée, plissée à demi, puis soudée sur deux côtés et conçue pour couvrir la partie inférieure de la jambe. L'article en cause est destiné à être placé sur une chaussure normale pour être utilisé, par exemple, sur terrain humide ou boueux. 615.140.1995.2



3926.2000

**Housse de protection**

obtenue à partir de deux feuilles en matière plastique transparente de même dimension, coupées plus ou moins en forme de pied et soudées ensemble de sorte à ne laisser libre qu'une ouverture supérieure par laquelle on glisse le pied, chaussure comprise. 615.141.1995.2



3926.2000

**Vêtement de pluie**

constitué d'un pantalon et d'une veste comportant un capuchon, deux poches, une fermeture à glissière courant sur toute la hauteur et une fermeture à pression, en tissu enduit sur les deux faces d'une couche de matière plastique perceptible à l'œil nu, face extérieure teinte en noir, face intérieure blanche. 3139.9.2014.3



3926.2000

**Article de décoration en matières plastiques**

se présentant sous la forme d'une famille de pingouins, illuminé de l'intérieur par 48 LED, destiné à un usage extérieur. Le produit n'est pas utilisé pour l'éclairage de locaux ou pour l'éclairage extérieur.

Deux pingouins sont attachés l'un à l'autre, formant une seule pièce, mesurant 23 cm de hauteur et 26 cm de largeur, tandis que le troisième pingouin mesure 22,5 cm de hauteur et 14 cm de largeur. Un cordon d'alimentation relie le produit à un transformateur d'un effet de 3,6 W et d'une tension de sortie de 24 V. L'effet par source lumineuse est de 0,02 W.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1, 3 b) et 6. 710108.54.2022.3



3926.4000

**Alarme stridente**

sirène à tenir dans la main destinée à l'auto-défense, se composant d'un couvercle avec sifflet intégré entièrement en plastique moulé, fixé sur un réservoir sous pression rempli de carburant gazeux, pouvant être placé à l'intérieur d'un sac à main. 539.264.1991.2

3926.9000

**Album photos**

(dimensions: environ 14 cm x 17,5 cm x 8 cm), comportant, au dos, une couverture en carton recouverte d'une matière imitant le daim, et, sur le devant, une couverture constituée d'un cadre pour photographie en bois, pourvu d'une plaque protectrice en verre, collée sur du carton également recouvert d'une matière imitant le daim. Une ouverture sur le devant permet à l'utilisateur d'insérer une photographie dans le cadre. L'album contient 50 pochettes en matière plastique. Ces pochettes sont fixées au dos de l'album à l'aide de deux vis en matière plastique, qui maintiennent également la couverture supérieure de l'album.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3 b).  
304.56.2005.2

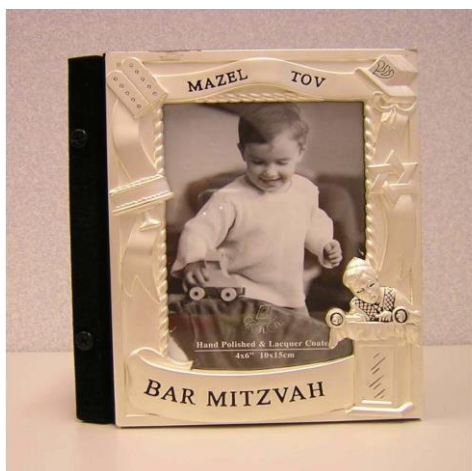


3926.9000

**Album photos**

(dimensions: environ 16 cm x 18,5 cm x 6,5 cm), comportant, au dos, une couverture en carton recouverte d'une matière imitant le daim, et, sur le devant, une couverture constituée d'un cadre pour photographie en métal, pourvu d'une plaque protectrice en verre, collée sur du carton également recouvert d'une matière imitant le daim. Une ouverture sur le devant permet à l'utilisateur d'insérer une photographie dans le cadre. L'album contient 50 pochettes en matière plastique. Ces pochettes sont fixées au dos de l'album à l'aide de deux vis en matière plastique, qui maintiennent également la couverture supérieure de l'album.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3 b).  
304.57.2005.2



3926.9000

**Assortiment de jouets pour chat**

constitué des articles suivants:

- 1 boule en matière plastique partiellement ouverte et munie d'un grelot mobile à l'intérieur (3926)
  - 1 mini-balle en mousse synthétique (3926)
  - 1 souris qui couine en matière plastique recouverte de tontisses (3926)
  - 1 pompon en matière textile (5808)
  - 1 coussin de jeux en tissu en matière textile, rembourré (6307)
- conditionnés ensemble dans un emballage de vente au détail.

Il s'agit d'un assortiment de marchandises au sens de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé (RG) 3 b) devant être classé comme un tout d'après les composants qui lui confèrent le caractère essentiel.

Pour les assortiments de jouets pour animaux, le caractère essentiel est déterminé par les composants prédominants quantitativement, tous les composants d'un même numéro (à quatre chiffres) devant en l'occurrence être regroupés. Si la quantité des composants présentés est identique pour deux numéros (à quatre chiffres), l'assortiment doit être classé dans la position placée la dernière par ordre de numérotation (RG 3 c)). On procédera de la même manière si plusieurs composants présentés sont rangés dans un même numéro (à quatre chiffres) mais classés dans des sous-positions (à six chiffres) différentes.

*Voir aussi les décisions "Assortiment de jouets pour chien", n° 5609.0000, "Assortiment de jouets pour chat", n° 6307.9000 et "Assortiment de jouets pour chien", n° 9503.0000.*

3161.39.2012.20

**3926.9000**

**Bandes non autoadhésives**

(105 cm x 27 mm x 0,7 mm), en matières plastiques alvéolaire, combinée avec du nontissé unicolore de fibres textiles synthétiques appliqué sur une face de la bande et qui ne sert que de support. Ces bandes sont découpées en pointe aux extrémités et sont destinées à recouvrir les manches de raquettes de tennis mais conviennent aussi pour améliorer la tenue des manches d'outils, des guidons de bicyclette, etc. 304.27.1997.2

**3926.9000**

**Boutons de commande**

en matières plastiques pouvant être utilisés indifféremment pour des appareils de radio ou de télévision ou des enregistreurs de la section XVI, ou des appareils de mesure, etc., de la section XVIII. 615.142.1995.2

**3926.9000**

**Brides**

en matière plastique, servant à fixer des tubes ou des tuyaux à des constructions ou des machines. 3139.9.2016.4

**3926.9000**

**Chariot d'achat (chariot de supermarché)**

constitué d'un panier en plastique moulé pour les marchandises à acheter, monté sur un support en fer ou en acier équipé de quatre roulettes (pas de châssis proprement dit); également avec dispositif de verrouillage à monnaie, support pour scanner et autres accessoires.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3 b) (le panier en matière plastique moulée confère à l'ouvrage le caractère essentiel).

*Voir aussi la décision "Chariot d'achat (chariot de supermarché)", n° 7326.2000.*

311.21.28.2022.7

3926.9000

**Classeur à anneaux**

(3 cm x 13 cm x 19 cm), en feuille de matière plastique, comportant (à l'exception du dos) un renfort interne de carton, fermé par une patte et un bouton-pression et comportant à l'intérieur des poches destinées à contenir notamment de l'argent et des cartes, ainsi qu'une patte en matière plastique pour un stylo.  
615.51.1993.2

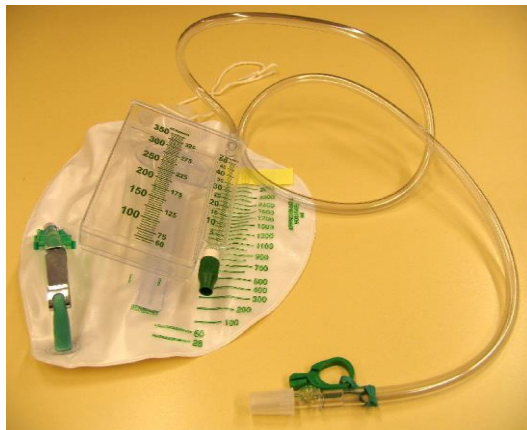


3926.9000

**Collecteur d'urine gradué stérile**

en matière plastique, pour le prélèvement, la mesure et l'échantillonnage direct de la diurèse par le truchement d'un cathéter. Il comporte un sac stérile et un compartiment de prélèvement en matière plastique rigide. Un côté du sac est blanc opaque, l'autre côté est transparent et porte en impression une échelle graduée. Le compartiment rigide porte en impression sa propre échelle graduée de mesure. Cet article est muni d'un tube de drainage relié directement au compartiment rigide, d'un adaptateur pour cathéter, d'une valve/entrée pour prise d'échantillons et d'un crochet permettant de l'accrocher à un lit ou à un support mobile.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.35.2006.2



3926.9000

**Conteneurs poubelles**

utilisés par les municipalités pour permettre de regrouper dans les villes, communes et agglomérations les ordures et déchets ménagers avant qu'ils ne soient ramassés quotidiennement par les camions poubelles municipaux. Leurs caractéristiques techniques sont les suivantes:

- Polyéthylène haute densité (HDPE) stabilisé aux UV.
- Préhension frontale ou latérale avec kit.
- Roues de 160 mm de diamètre à bandage en caoutchouc souple.
- Bonde de vidange.
- Dimensions (mm): H. 1165 x L. 1265 x P. 775.
- Poids: 38 kg
- Charge utile: 250 kg.
- Conformité aux normes EN 840-1, 5 et 6.
- En option: Kit de préhension latérale
- Attelage renforcé à ressort.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir également les décisions "Poubelles mobiles en matières plastiques", n° 3924.9000 et "Poubelles mobiles en acier galvanisé", no 7323.9900.*

710108.2.2020.3



**3926.9000**

**Coussin d'équilibre en matières plastiques alvéolaires**

de forme rectangulaire à bords et coins arrondis, mesurant (L x l x H) 48 cm x 40 cm x 6 cm.

Ce produit est conçu pour une utilisation à l'intérieur et à l'extérieur pour des exercices visant à améliorer l'équilibre.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.28.2021.6

*Mots-clés: coussin de sol / tapis / matelas / yoga / aérobic / fitness / gymnastique / confectionné*

**3926.9000**



**Coussin de nuque / Coussin repose-nuque**

constitué d'une feuille de PVC, face extérieure recouverte de tontisses par flo-cage, confectionné par soudage, gonflable, avec valve, présenté dans une housse de stockage constituée d'une feuille de matière plastique recouverte de tontisses par flo-cage. 3139.84.2013.3



3926.9000

**Écarteur d'orteil**

Pièce moulée en plastique mou et élastique, pour écarter les orteils pendant la pédicure ou la pose de vernis sur les ongles, en emballage pour la vente au détail. 311.21.479.2019.3

3926.9000

**Etui à CD**

en matière plastique moulée, avec support encastré muni d'un dispositif de fixation dentelé au centre, destiné à l'emballage et à la conservation d'un CD ou d'un DVD. 3139.13.2007.2



3926.9000

**Filets extrudés**

en matières plastiques, présentés sous forme tubulaire ou à plat. 615.144.1995.2

3926.9000

**Filets (Netlon)**

faits de monofils des n<sup>os</sup> 5404/5405 extrudés de deux filières circulaires emboî-tées l'une dans l'autre et tournant en sens opposé, soudés obliquement, en pièces ou sous forme tubulaire, pour la fabrication d'emballages "aérés" pour fruits, etc. 539.302.1987.2

3926.9000

**Flotteur (« bouée »)**

en feuilles de matière plastique soudées, à gonfler, même imprimée, avec plusieurs chambres à air ou soupapes.

*Voir aussi la décision "Flotteur « bouée »", n° 9503.0000.*

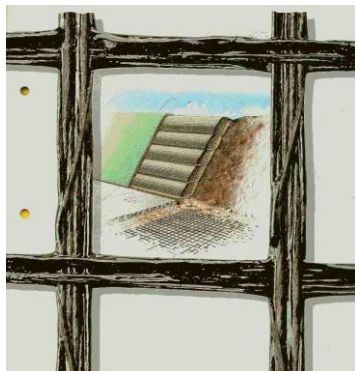
595.20.1995.2

3926.9000

**Grille de renforcement souple**

en rouleaux, constituée de fibres (ou fils) de polyester à haute résistance, tissée et entièrement recouverte d'une couche de protection de poly(chlorure de vinyle) visible à l'oeil nu, utilisée pour le renforcement des sols. Chaque élément de la grille se présente sous forme d'un ruban étroit constitué de fils parallélisés, la "trame" étant enserrée, à angle droit, entre les fils de l'élément de la "chaîne", en formant des ouvertures de 35 x 40 mm. Le polymère d'enduction assure la fixation (consolidation) des éléments de la grille et protège les fils contre les UV et les dommages mécaniques.

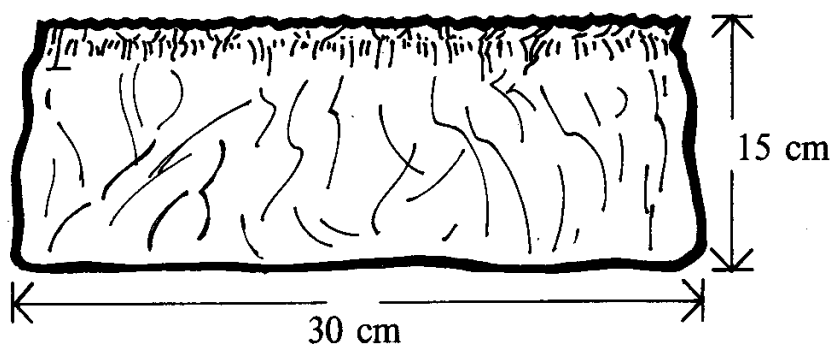
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.82.2002.2



3926.9000

**Housse de protection**

fabriquée en une seule pièce rectangulaire à partir d'une feuille en matière plastique plissée à demi et soudée latéralement. L'ouverture supérieure est équipée d'un bord resserrant élastique. Ce produit se présente comme une enveloppe souple qui peut être mise sur des chaussures. 615.145.1995.2



3926.9000

**Housse de protection**

pour meuble de jardin; constituée d'un tissu de bandes de polypropylène d'environ 3 mm de largeur, recouverte d'une couche de matière plastique perceptible à l'œil nu sur les deux faces, confectionnée en forme de coiffe, incorporant 4 œillets dans l'ourlet inférieur avec une cordelette et un dispositif de blocage, conditionnée pour la vente au détail.

*Voir aussi la décision "Housse de protection" (recouverte d'une couche de matière plastique perceptible à l'œil nu sur la face extérieure uniquement), n° 6307.9000.*

3139.1.2014.3

3926.9000

**Natte pour chambre d'enfant**

permettant de sauter et de faire des culbutes; développe la motricité infantine et la coordination des mouvements; consiste en cinq plaques de polyéthylène expansé (conférant le caractère essentiel) recouvertes d'un tissu de polyester enduit sur une face d'une couche de polyéthylène-acétate de vinyle perceptible à l'œil nu, cousues les unes aux autres, chaque plaque présentant une nuance de vert différente (du vert clair au vert foncé), dimensions: 185 x 78 x 3,2 cm; lorsqu'il n'est pas utilisé, l'article peut être plié afin d'économiser de la place.  
3195.14.2014.3



3926.9000

**Ongles artificiels en matières plastiques**

aussi appelés "faux ongles", de tailles diverses ou identiques, conditionnés par lots et destinés à être posés directement sur l'ongle naturel au moyen d'une matière adhésive, puis taillés et façonnés selon la forme voulue. Ils peuvent présenter un aspect naturel ou être décorés et peuvent rester en place pendant environ 7 à 10 jours avant d'être retirés.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.6.2016.3



3926.9000

**Pagaie à double usage utilisée pour le kayak et la planche à rame (SUP)**

consistant en 3 pièces en matières plastiques: deux pagaies démontables et une poignée. Elle peut être utilisée avec une seule pale pour la planche à rame (SUP) et peut être transformée en pagaie à deux pales pour le kayak.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.14.2017.3



3926.9000

**Plaques de signalisation**

de forme triangulaire pour catadioptré, en matières plastiques de couleur rouge, présentant des petites saillies en relief de forme pyramidale destinées à accroître les propriétés réfléchissantes, non montées.

*Voir aussi les décisions "Catadioptré (réflecteur)", nos 8708.2900 et 8716.9000.*

615.146.1995.2

3926.9000

**Sac stérile gradué pour drainage urinaire**

en matière plastique, pour le prélèvement, la mesure et l'échantillonnage direct de la diurèse par le truchement d'un cathéter. Un côté du sac est blanc opaque, l'autre côté est transparent et porte en impression une échelle graduée de mesure. Ce sac est muni d'un tube de drainage, d'un adaptateur pour cathéter, d'une valve/entrée pour prise d'échantillons et d'un crochet permettant de l'accrocher à un lit ou à un support mobile.

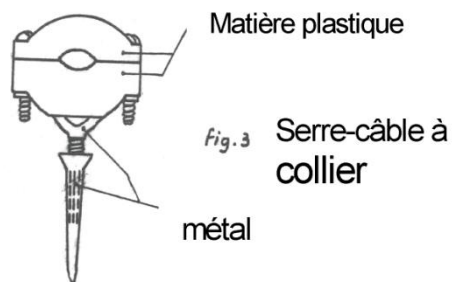
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.34.2006.2



3926.9000

**Serre-câble**

destiné à supporter des conducteurs électriques isolés, comportant un collier en matières plastiques et un dispositif de fixation consistant en une pointe métallique. 615.143.1995.2



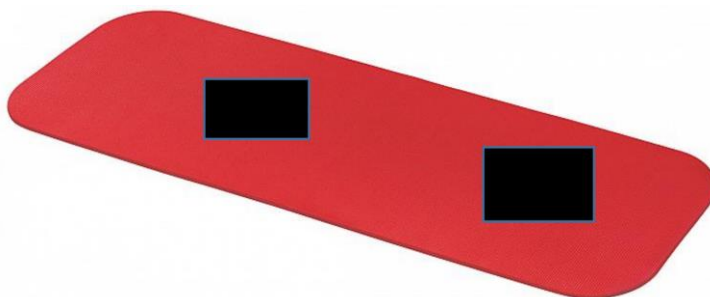
3926.9000

**Tapis de sol**

enroulable de forme rectangulaire avec des coins arrondis (dimensions en cm (longueur x largeur x épaisseur): 185 x 60 x 1,5), fabriqué à partir d'une plaque en matières plastiques alvéolaires.

Le produit est utilisé à l'intérieur et à l'extérieur durant des activités sportives telles que le fitness, l'aérobic, la gymnastique, le pilates et le yoga.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.28.2021.3



3926.9000